opinionway

POUR

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
LES AVOCATS



IA Pulse
Le baromètre des usages de l'IA

Note de synthèse | Octobre 2026

Votre contact :

Frédéric Micheau
Directeur général adjoint
Directeur du Pôle opinion
fmicheau@opinion-way.com

15, place de la République
75003 PARIS

opinionway



Note méthodologique

L'étude « *IA Pulse – Le baromètre des usages de l'IA* » réalisée pour le Conseil national des barreaux (CNB), est destinée à comprendre et analyser l'équipement, les usages et les perceptions de l'Intelligence Artificielle au sein de la profession d'avocat.

Cette consultation a été réalisée auprès d'**un échantillon de 2 281 avocats** de France, interrogés sur la base d'un fichier de 76 268 contacts fourni par le Conseil national des barreaux (soit un taux de participation de 3%). Afin de disposer d'un échantillon **représentatif des avocats**, un redressement a été effectué sur les critères de mode d'exercice et de région de la cour d'appel.

Les interviews ont été réalisées par **questionnaire autoadministré en ligne** sur système CAWI (*Computer Assisted Web Interview*).

Les interviews ont été réalisées **du 1er au 28 septembre 2026.**

Toute publication totale ou partielle doit impérativement utiliser la mention complète suivante : **« Sondage OpinionWay pour CNB »** et aucune reprise de l'enquête ne pourra être dissociée de cet intitulé.

OpinionWay rappelle que les résultats de ce sondage doivent être lus en tenant compte des marges d'incertitude : **1,0 à 2,3 points** au plus pour un échantillon de 2 000 répondants.

OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la norme ISO 20252 : 2019.

opinionway

A. Un déploiement massif de l'IA, porté par les outils spécialisés dans le domaine juridique

- **86% des avocats disposent d'au moins un outil d'IA dans leur cabinet**, en premier lieu des solutions d'IA générative spécialisée dans le domaine juridique (71%), devant les outils grand public payants (45%) ou gratuits (40%), les logiciels intégrant l'IA (39%) et les agents IA (23%).
    - Doctrine (36%) et GenIA-L (35%) dominent parmi les outils spécialisés, ChatGPT (53%) et Claude (52%) parmi les outils grand public.
- **La fracture tient moins à l'accès à l'IA qu'à la sophistication des outils** : l'équipement passe de 81% chez les avocats exerçant seuls à 97% dans les cabinets de plus de 100 avocats, et l'écart se creuse sur les agents IA (de 20% à 60%) et les logiciels intégrant l'IA (de 32% à 76%).
    - Les intentions de déploiement portent surtout sur les logiciels intégrant l'IA (35%), les outils juridiques spécialisés (34%) et les agents IA (32%), et émanent d'abord des cabinets déjà équipés.
- **Plus d'un avocat sur trois (37%) utilise aussi l'IA avec ses propres accès, hors du cadre validé par son cabinet**, une pratique plus répandue chez les 18-34 ans (47%).

B. Des usages ancrés dans la recherche documentaire, mais une délégation encore mesurée

- **85% des avocats équipés utilisent l'IA dans leur pratique**, avant tout pour interroger l'état du droit (92%) et rechercher des informations dans un document (73%), puis pour un premier conseil juridique (70%) ou une synthèse documentaire (67%).
    - Les tâches de production restent moins systématiques : traduction et rédaction de contrats ou de conclusions (60% chacune), e-mails (47%), comptes-rendus (37%), business plans (25%).
    - Les associés (90% contre 79% des individuels) et les grands cabinets en font un usage plus étendu.

- **L'avocat garde la main** : 58% délèguent au moins une tâche à l'IA, mais surtout pour générer une première version ensuite relue et retravaillée ; la délégation totalement autonome ne dépasse jamais 3% pour les outils génératifs.

- **Cette prudence repose sur des freins tenaces, cités par 94% des avocats** : risque d'erreur (71%), conformité réglementaire – RGPD et secret professionnel – (55%), opacité du raisonnement de la machine (46%), coûts (41%).

  - L'indice « Pulse IA Avocats » s'établit à 53 sur 100, avec de forts écarts : 71 dans les cabinets de plus de 100 avocats, 58 chez les associés, 49 chez les avocats individuels.

C. Un encadrement hétérogène et une forte appétence pour la formation

- **L'usage de l'IA reste peu transparent et peu encadré** : 49% des avocats n'informent jamais leurs clients de son utilisation (29% le font), et 55% exercent dans un cabinet sans charte ni projet de charte (16% en ont une, 26% un projet).

  - L'encadrement progresse avec la taille du cabinet : 92% des cabinets de plus de 100 avocats ont fixé des règles ou prévoient de le faire, contre 35% de ceux de 2 à 4 avocats.

- **La formation est une attente majeure** : 79% des avocats ont été formés ou souhaitent l'être, et 52% ont déjà suivi une formation (87% dans les très grands cabinets, 49% dans les cabinets de 2 à 4 avocats).

- **Le guide pratique du CNB reste à faire connaître** : **un avocat sur trois en a entendu parler** (36%), **mais seule une minorité l'a consulté** (18%). Toutefois, **ce guide suscite un fort intérêt** : près d'un avocat sur deux (49%) qui n'en avait pas connaissance avant l'enquête a désormais l'intention de le lire.

opinionway

D. Une IA qui transforme le quotidien des avocats et suscite autant d'attentes que d'inquiétudes

- **93% des utilisateurs retirent au moins un bénéfice de l'IA** : gain de temps (84%), meilleure réponse juridique (68%), travail plus serein (66%), davantage de dossiers traités (56%). 60% y voient un gain de rentabilité, sans baisse de prix pour les clients (75% n'ont pas modifié leur tarification).
    - Le bilan financier est plus partagé : 38% jugent les gains supérieurs aux coûts, 22% l'inverse et 31% les estiment équilibrés.
- **68% des utilisateurs anticipent ou constatent déjà des conséquences RH** : évolution des politiques de formation, reports d'embauches (non-avocats, avocats, juniors), voire réorganisation du cabinet ; 29% envisagent une réduction du nombre d'avocats. Les grands cabinets y sont les plus exposés.
- **L'avenir de la profession suscite de fortes inquiétudes** : conformité réglementaire des outils (82%), formation des jeunes avocats (78%), hausse des litiges liés aux erreurs (73%), mais aussi baisse des embauches de juniors, uniformisation des réponses (68% chacune) et remise en cause de la facturation au temps passé (67%). Les non-utilisateurs sont les plus préoccupés.

En conclusion, cette consultation révèle cinq grands enseignements :

- **Une adoption massive, portée par les outils spécialisés et emmenée par les grands cabinets** : l'IA s'est imposée dans la profession, d'abord à travers les solutions juridiques métiers. Une véritable fracture technologique subsiste toutefois, l'accès aux outils les plus avancés progressant avec la taille de la structure.

- **Des usages centrés sur l'analyse et placés sous stricte supervision humaine** : l'IA est d'abord utilisée comme un puissant outil de recherche documentaire. Si la délégation de tâches, notamment de rédaction, s'installe, elle reste prudente : l'avocat conserve son rôle d'expert en relisant et en validant la production de la machine.

- **Fiabilité, conformité et opacité : des freins encore tenaces** : le risque d'erreur et les enjeux de secret professionnel et de RGPD brident la généralisation des outils. Cette prudence s'accompagne d'un déficit de transparence vis-à-vis des clients et d'un retard dans la mise en place de chartes internes, surtout dans les petites structures.

- **La montée en compétences perçue comme une urgence** : la nécessité de se former fait consensus, et la profession se montre très réceptive aux repères déontologiques proposés par le Conseil national des barreaux.

- **Un bouleversement attendu du modèle économique et social des cabinets** : si les bénéfices opérationnels (rapidité, qualité, sérénité) sont largement salués, l'IA fait peser de lourdes inquiétudes structurelles, avec une mutation anticipée des ressources humaines (baisse des recrutements de juniors, évolution des profils) et une remise en cause du modèle de facturation au temps passé.